



Vivre à Serquigny

BULLETIN
D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°54 - JANVIER 2026



LES TEMPS FORTS

5



Dossier

Le Parc Municipal

● **Inauguration du Parc Municipal**
Thierry Pignet

9



Le carnet
de l'école

● **La rentrée 2025-2026 /**
La cantine scolaire

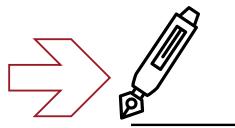
10



Les infos
de Serquigny

● **Le recensement
2026**

ÉDITO



Chères Serquignaçaises, chers Serquignaçais,

Le **"Vivre à Serquigny"** de janvier est pour l'ensemble des élus du Conseil Municipal l'occasion de vous souhaiter une excellente année 2026.

Personnellement, je souhaite que cette année 2026 vous apporte en premier lieu une bonne santé pour vous, votre famille et ceux qui vous sont chers.

Je tiens à remercier les membres de la commission communication qui nous présentent à travers ce numéro de **"Vivre à Serquigny"**, l'action des élus du Conseil Municipal et le reflet des projets qui ont été réalisés. Ces projets qui sont aujourd'hui plus qu'hier guidés par la bonne gestion des finances communales, sont parfois contraints par les subventions de nos partenaires dans le contexte budgétaire incertain de notre pays. Mais soyez assurés que c'est toujours l'intérêt général qui motive nos décisions d'investissement.

Ce sont également les actions du quotidien, ce travail pour chacun et pour tous ; souvent invisibles et parfois méconnues qui sont retracées dans ces pages. Je tiens à remercier ici tous les agents communaux qui travaillent au service de **Serquigny** et œuvrent pour permettre à tous les habitants de bénéficier d'un cadre de vie et de services de qualité. C'est ça une mairie, c'est aussi cela le service public !

Traditionnellement, le **"Vivre à Serquigny"** de janvier retrace les principales actions et projets qui ont marqué l'année 2025, mais aussi vous dévoiler de quoi 2026 sera fait. C'est d'abord l'Urbanisme un sujet jugé parfois complexe, souvent technique et obscur mais indispensable pour construire et imaginer l'avenir de notre commune. Le travail de révision de notre Plan Local d'Urbanisme a été engagé en 2025, il sera finalisé en 2026 impliquant les habitants via une présentation et une enquête publique. Votre avis compte et nous l'écouterons !

Construire le **Serquigny** de demain, c'est aussi s'appuyer sur son histoire et ceux qui y ont participé, nous avons inauguré en présence de sa famille, des élus et de ses amis le parc Thierry PIGNET, élu depuis 1983. Notre parc municipal où se mêlent chaque jour au fil des saisons, les balades, le sport, les jeux et les rires d'enfants dans un environnement de nature préservée, porte aujourd'hui son nom. Je pense qu'il en serait fier.

Mais c'est aussi l'extraordinaire Sentier d'Art porté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie qui a fait halte durant trois mois dans notre commune. De Juin à Septembre vous avez pu, tout comme les très nombreux visiteurs amateurs d'art et touristes qui l'ont parcouru, découvrir les œuvres des artistes qui ont animé et égayé l'été de **Serquigny**. L'art comme trait d'union du vivre ensemble, l'art comme outil puissant d'ouverture, de partage et de cohésion c'est une évidence pour nous, pour vous.

Enfin, préparer l'avenir c'est aussi compter sur ses forces d'aujourd'hui, ainsi du 15 janvier au 14 février 2026 **Serquigny** réalise le recensement de sa population. Je vous remercie de votre participation active et de l'accueil que vous réserverez à nos cinq agents recenseurs chargés de cette mission. Cela permet de connaître la population officielle de notre commune, c'est essentiel, merci à tous.

A l'heure où je rédige ces lignes, nous apprenons avec une profonde tristesse le décès d'Armand COROUGE. Armand était un élu que tout le monde connaît. Son engagement et ses valeurs ne lui ont jamais fait défaut, c'est comme cela qu'on appréciait Armand. Il fut élu au service de la commune depuis 1989, Conseiller Municipal, puis adjoint, il a été en charge depuis plusieurs mandats des travaux. Ce numéro tient à lui rendre hommage.

En 2026, vous pouvez compter sur ma détermination, mon engagement et celui de l'ensemble de l'équipe municipale qui m'accompagne pour poursuivre notre action au service de **Serquigny** et de ces habitants.

A toutes et à tous, à vos familles, à vos amis et ceux qui vous sont chers je souhaite une année 2026 lumineuse, portée par le bonheur, la solidarité et l'espoir.

Frédéric DELAMARE
Maire de Serquigny

Vice-Président à l'Intercom Bernay Terres de Normandie

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

: 02 32 44 10 15
 : mairie@serquigny.fr
 : www.serquigny.fr
 : Ville de Serquigny

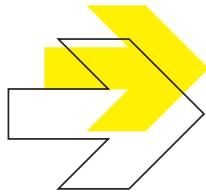
Responsable de la publication :
Frédéric DELAMARE,
Maire de Serquigny

Ce 54^{ème} numéro de "Vivre à Serquigny",
imprimé en 1250 exemplaires
est distribué gratuitement aux habitants
de la commune.

Il a été réalisé par les membres de la
Commission Information.
Toute correspondance et toute
proposition d'article sont à adresser
en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

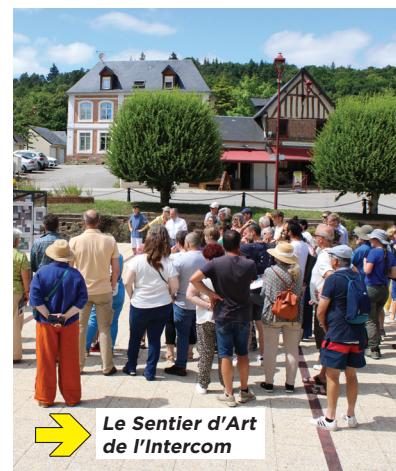
Conception :
Graphiste ComÇa
07 86 52 39 44

Impression :
IROPA - 76800
02 32 81 30 60



SOMMAIRE

	Dossier Le Parc Municipal Thierry Pignet	5
	Le point sur les travaux et aménagements	6 → 7
	● L'espace 19.36 / Le PLU / ...	
	Dossier environnement et développement durable	8
	● Espace ex Peupleraie / Découverte de la nature au Grand Château	
	Le carnet de l'école	9
	● La rentrée / La cantine / Le conseil municipal des petits	
	Les infos de Serquigny	10
	● Le recensement du 15 janvier au 14 février 2026	
	Du côté de nos aînés	11
	● Le repas des Anciens / ...	
	Action culturelle	12 → 13
	● Le Sentier d'Art à Serquigny / 33 ^{ème} salon des Arts normands	
	Du côté des commémorations	14
	● Les commémorations de l'Armistice	
	La revue des associations	15
	● Les associations	
	Les défis des sportifs	16 → 17
	● Maghaly Fournier / Maxime Logeon / ...	
	L'essentiel des conseils municipaux	18 → 21
	● Séances du 9 juillet 2025 au 23 octobre 2025	
	Tarifs communaux	22
	● Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Les renseignements utiles	23
	Focus commerçants et artisans	24



Couverture :

Rassemblement devant l'œuvre pérenne de Thomas BESET le jour de l'inauguration du Sentier d'Art à Serquigny le 28 juin 2025

Armand COROUGE Notre collègue, notre ami

En écrivant ces mots, je veux saluer la mémoire et rendre hommage à Armand COROUGE qui nous a quitté le 18 décembre dernier.

Son départ soudain laisse un vide immense. Un vide au sein de notre Conseil Municipal, un vide dans la vie locale, mais surtout un vide humain, car Armand était bien plus qu'un élu : il était un repère, une présence rassurante, un homme de confiance.

Armand est arrivé à Serquigny pour le travail, par le train, lui qui a fait toute sa carrière professionnelle à la SNCF.

Au-delà de son militantisme syndical, il a débuté son engagement au service de la commune auprès de Lionel PREVOST dès 1989 comme Conseiller Municipal, puis Maire Adjoint en charge des travaux depuis 2014. Comme Maire Adjoint, il a exercé ses responsabilités avec rigueur, humilité et sens du collectif. Toujours soucieux de l'intérêt général, il travaillait sans chercher la reconnaissance, mais avec la satisfaction sincère du devoir accompli. Son expérience, sa mémoire de la commune, sa connaissance des dossiers étaient précieuses. Son avis était écouté, respecté, car il était toujours empreint de sagesse et de mesure.

Servir sa commune n'était pas pour lui une fonction, encore moins un titre. C'était une conviction. Armand croyait profondément en l'engagement local, en cette politique du quotidien, discrète mais essentielle, qui améliore concrètement la vie des habitants. Il incarnait cette proximité que les citoyens attendent de leurs élus : l'écoute, la disponibilité, la bienveillance.

Armand était un homme profondément attaché à Serquigny. Il aimait sa commune et ses habitants. Il connaissait les gens, leurs histoires, leurs difficultés parfois, leurs joies souvent. Il avait ce sens rare du lien humain, cette capacité à parler simplement, à tendre la main.

Armand était aussi un homme d'engagements associatifs.

Pilier de l'antenne du Secours Populaire, il ne manquait aucun samedi matin à la permanence de la Mairie avec son camarade Thierry PIGNET pour accueillir et être à l'écoute des bénéficiaires.

Mais c'est surtout son amour du Football en général et le FSCN en particulier qui marque la passion d'Armand. Il en fut le Président plusieurs années et a participé aux plus belles épopées de notre club fétiche.

Je pense bien sûr à son épouse et à sa famille pour qui Armand était un repère rassurant, un mari, un père et un grand père bienveillant. Je pense aussi à ses fidèles camarades de luttes.

Aujourd'hui ne soyons pas tristes car Armand ne se plaignait jamais et la vision qu'il avait de la société et de la nature humaine nous oblige à rester optimiste, Armand l'aurait souhaité.

Frédéric DELAMARE
Maire de Serquigny

Vice-Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Hommage de Lionel Prévost Maire Honoraire de Serquigny

J'ai connu Armand très tôt lorsqu'il est venu pour son travail à la SNCF, habiter Serquigny et bien plus tard lors de la constitution de nos listes électorales.

Il m'avait impressionné par sa haute stature, il dégageait une force tranquille naturelle.

Il aimait venir me raconter ses origines ouvrières sur Cherbourg, avec son père qui avait des convictions très fortes qu'il garda comme modèle toute sa vie.

J'ai en souvenir toutes ses anecdotes de sa vie de jeunesse.

Armand avait gardé en lui cette culture du monde ouvrier et de ses valeurs qui avaient forgé ses engagements pour une société meilleure et une plus grande justice sociale.

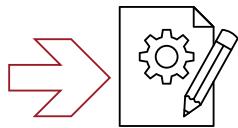
Lorsqu'il devint Maire adjoint tout normalement, il aimait participer à la construction de nos projets, mais toujours avec discrétion et respect des décisions collectives prises en commun.

Il était également fier de sa famille et notamment de ses enfants.

Je garderais le souvenir d'un homme droit, sincère avec ses convictions, un vrai militant du monde ouvrier.



DOSSIER LE PARC MUNICIPAL THIERRY PIGNET



INAUGURATION DU PARC MUNICIPAL THIERRY PIGNET



Thierry PIGNET né à Lisieux en 1953 est décédé à Serquigny le 26 novembre 2022.

Il fut élu Conseiller municipal de 1983 à 1989, puis 1^{er} adjoint de 1989 à 2020.

37 ans d'engagement public au service de Serquigny, 37 années à œuvrer avec loyauté, sans jamais chercher la lumière. Il incarnait ces élus que l'on admire souvent en silence parce qu'ils ne crient pas leurs actions, mais les font avec conscience, fidélité, avec rigueur.

Engagé politiquement, il n'en faisait jamais étalage.

Il ne cherchait pas à imposer, mais à convaincre.

Il croyait profondément en l'intérêt général, en la justice sociale, en l'émancipation par le savoir et la Culture.

Ses engagements politiques n'étaient pas de façade, ils étaient ancrés, sincères, cohérents avec sa manière d'agir et de servir. Il était de ces militants silencieux mais constants qui font avancer les choses patiemment sans bruit mais avec force.

Mais Thierry n'était pas seulement un élu, c'était une présence rassurante, une voix forte mais un regard bienveillant. Il savait écouter, conseiller, parfois trancher mais toujours avec le souci du dialogue et du respect. Il n'aimait pas les projecteurs, il ne cherchait pas les honneurs. Il était d'une modestie naturelle.

Vendredi 4 juillet 2025, le parc derrière la mairie a été nommé "Parc Municipal Thierry PIGNET" en présence de la famille de Thierry, de Frédéric DELAMARE Maire de Serquigny, Lionel PREVOST Maire Honoraire, de Valéry BEURIOT Maire de Brionne, des élus de Serquigny, du personnel communal de Serquigny et des amis de Thierry.

C'est avec une profonde émotion et un infini respect que Monsieur le Maire de Serquigny a pris la parole pour rendre hommage à Thierry PIGNET.

Un homme qui a incarné l'engagement local dans ce qu'il y a de plus noble, un élu fidèle, un collègue précieux, un ami sincère. Honorer Thierry PIGNET, c'est honorer une figure incontournable de la vie municipale de Serquigny, un homme discret mais déterminé, doté d'un fort caractère mais un vrai serviteur fidèle de notre commune.

rare, précieuse qui inspirait le respect.

Sa famille nombreuse réunie à cette occasion montre également son amour pour les siens.

Le choix de donner son nom à ce parc n'est pas anodin. Ce lieu voué à la jeunesse, à la détente, aux rencontres, parle de lui mieux que de longs discours. Car s'il y a un fil rouge dans l'engagement de Thierry, c'est bien la jeunesse et l'éducation populaire.

Il croyait en la transmission, en la Culture accessible à tous, en la capacité de chaque enfant à devenir un citoyen éclairé.

Ce parc portera désormais son nom pour que les générations futures sachent que derrière les aménagements, il y a eu des hommes et des femmes qui ont pensé l'avenir pour eux.

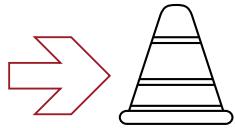
En son nom, en son souvenir, ce parc devient un lieu de mémoire vivante. Un lieu où on vient s'épanouir, pour respirer, pour grandir.

Thierry PIGNET nous a quittés, mais il reste profondément un modèle d'engagement local, un homme de devoir, de droiture, de fidélité à ses valeurs.

Il a laissé une empreinte discrète mais durable. Et désormais, chaque fois que l'on prononcera le nom de ce parc, c'est un peu de son esprit, de sa passion, de son engagement et de sa bienveillance que nous ferons revivre.



LE POINT SUR LES TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS et LE PLU



PROJET RÉHABILITATION DE L'ESPACE 19.36 EX SALLE DES FÊTES



Etat d'avancement du projet

➤ Comme évoqué précédemment dans le numéro 53 de Vivre à Serquigny, la demande de subvention DETR déposée en janvier 2025 n'a malheureusement pas été retenue. Plusieurs ajustements avaient alors été demandés par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). En juillet 2025, nous avons retravaillé le projet en étroite collaboration avec notre architecte et l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage). Début septembre, nous avons présenté à l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), lors d'un rendez-vous à Évreux, une version révisée du projet, intégrant les modifications requises. Nous avons particulièrement mis l'accent sur la dimension historique de cette salle, en valorisant l'entrée actuelle afin de préserver la mémoire d'un bâtiment qui, en son temps, incarnait un projet ambitieux visant à fédérer l'ensemble de la population communale à travers diverses manifestations (mariages, communions, anniversaires, mais aussi fêtes communales, rassemblements associatifs, etc...). Cette réunion s'est avérée productive et nous attendons désormais la validation définitive de l'ABF. Dans cette perspective, nous nous préparons à redéposer une demande de subvention DETR pour janvier 2026, la date limite de dépôt pour ce dispositif étant fixée annuellement en début d'année.

PLU prescription allégée DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Au Conseil Municipal en date du 29 septembre 2025, M. le Maire a exposé que le plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 10 mars 2020 a besoin d'être ajusté sur certains points. Il s'agit notamment de permettre au secteur du Petit Nassandres de muter à travers la reconquête d'une friche dans le cadre du projet EUROPAN mais aussi de faire évoluer ces abords. De plus, la commune a besoin d'accompagner la mise en place du projet d'habitat à Maubuisson ou bien celui de la salle des fêtes. Il sera également corrigé quelques règles du règlement écrit du PLU suite à la mise en application de celui-ci depuis 5 ans. Considérant :

- qu'il y a lieu de mettre en révision allégée le plan local d'urbanisme conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme ;
- qu'il y a lieu de fixer les modalités de la concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées conformément aux articles R.153-12 et L.103-2 à L.103-5.

Vu le plan local d'urbanisme actuellement en vigueur approuvé par délibération de la commune en date du 10 mars 2020. Le Conseil Municipal, a décidé de prescrire la révision allégée du plan local d'urbanisme ;

Il a décidé que les modalités de la concertation prévue à l'article L.103-3 du code de l'urbanisme seront les suivantes :

➤ affichage en mairie ➤ dossier disponible en mairie
Le Conseil Municipal a décidé également de donner

tous pouvoirs au Maire pour choisir le (ou les) organisme(s) chargé(s) de la révision allégée du plan local d'urbanisme et de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, sont inscrits au budget 2025.

Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 :

- au Préfet,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- au Président de l'établissement public élaborant ou gérant le schéma de cohérence territoriale,
- au Représentant de l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat,
- au Représentant de l'autorité compétente en matière de mobilité,

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal suivant : L'EVEIL NORMAND de BERNAY. Pour tout renseignement concernant le PLU, les services administratifs de la mairie restent à votre disposition.

RÉFLECTION DE LA RUE DU PETIT LAUNAY

La rue du Petit Launay à cheval sur les communes de Serquigny et Launay a été entièrement rénovée. Ces travaux pilotés par l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) ont consisté à la réalisation d'un assainissement pluvial, pose de trottoirs, d'accotements, des entrées des propriétés et le revêtement de la chaussée. Coût de l'opération 269 787 € TTC, financés par l'IBTN avec la participation de la commune de Launay pour 91 165 € HT et à hauteur de 16 869 € HT pour la commune de Serquigny. La réception de travaux a eu lieu le mercredi 22 octobre 2025 en présence de Nicolas Gravelle, Président de l'Intercom, des élus des communes de Launay et Serquigny, des membres de la compétence voirie de l'Intercom et des responsables de l'entreprise qui a réalisé les travaux.



RÉFLECTION DES TERRAINS DE FOOTBALL



De fin juin à mi-septembre 2025, afin d'améliorer la qualité des surfaces de jeu, les 2 terrains de football à Serquigny ont subi plusieurs opérations de traitements par l'entreprise TSE paysagiste spécialiste des surfaces de sports. Au programme, un défeutrage, un regarnissage des terrains, une mise en œuvre d'engrais, un traitement sélectif, puis la mise en œuvre de sable et un décompactage du sol ont été réalisés.

Pendant les vacances scolaires, quelques travaux d'aménagement et d'entretien ont été réalisés en partie par le personnel des services techniques de la ville aux écoles : Pose d'isoloirs dans les toilettes à l'école maternelle, pose de rideaux occultants à l'école Jean Jaurès, changement de la porte d'entrée à la garderie des grands et de nombreux autres petits travaux (pose de tableaux métalliques, remise en état d'un meuble, pose d'une sonnette à l'entrée de l'école maternelle et de petites interventions dans les sanitaires) etc...

TRAVAUX AUX ÉCOLES



DÉFENSE INCENDIE

La quatrième tranche de la défense extérieure contre l'incendie selon le schéma directeur de mai 2020 a été réalisé cette année 2025, elle concerne les villages "La Porte", "La Cogissière" et "Maubuisson". La commune va réaliser une cinquième tranche en 2026 concernant les 4 endroits suivants :

- La Volardièvre : installation d'une citerne souple aérienne de 120 m³
- Village la Mare : installation d'une citerne souple aérienne de 60 m³
- Petit Nassandres : installation d'une citerne souple aérienne de 120 m³
- La Mare, rue St Brice : installation d'une citerne souple aérienne de 60 m³

La préfecture de l'Eure a octroyé une subvention de 17 899 € au titre du "Fonds Vert".

Cependant le département ne prend plus en charge la fourniture des citernes souples. La commune a fait une demande de subvention au titre du "Fond de Concours" de l'intercom "Bernay Terres de Normandie" pour le financement des 4 poches, cette subvention nous a été accordée. A l'issue de cette cinquième et dernière tranche de travaux, 98% des habitations de la commune seront protégées.

DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



ESPACE EX PEUPLERAIE



(Fonds Européen), piloté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie, afin de réaliser un sentier en stabilisé pour relier la route départementale au parc municipal avec toujours l'installation d'une passerelle pour le franchissement de la rivière. Nous souhaitons également réaliser une plateforme d'environ 20 m² équipée d'une lunette d'observation pour voir ce qui se passe dans cet espace libre évolution (Faune et Flore). Pour ce projet une subvention "Leader" de 45 000 € nous a été accordée. Les travaux sont prévus courant 2026.

DÉCOUVERTE DE LA NATURE AU GRAND CHÂTEAU

POUR LES ÉCOLIERS DE SERQUIGNY

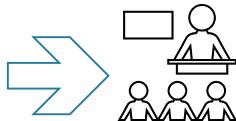
Le 21 novembre 2025, les élèves de Grande Section de l'école maternelle de Serquigny ont participé à une sortie nature dans le parc du Grand Château. Accompagnés de leur enseignant, M. Bréant, de leur ATSEM Christelle et de plusieurs parents, les enfants ont exploré la biodiversité présente autour du château. Cette sortie marque le début d'un rendez-vous mensuel consacré à la découverte de la nature : installation de mangeoires, création d'un hôtel à insectes, observation de la flore et des petites bêtes locales... De quoi sensibiliser les plus jeunes à la richesse de leur environnement.

Lors de cette première rencontre, les enfants ont été accueillis par Ludovic Pinard, membre de l'Association de Sauvegarde du Grand Château et passionné de nature. Ensemble, ils ont installé deux nichoirs pour les mésanges bleues ainsi qu'une mangeoire. En fin de matinée, c'est avec enthousiasme que les élèves ont regagné leur école, des images plein la tête.

Le 28 novembre, ce fut au tour de la classe de Moyenne Section de profiter de cette expérience enrichissante. Les élèves ont parcouru le petit sentier du château et découvert les différentes textures d'écorce des arbres, poursuivant ainsi leur exploration du monde naturel.



LE CARNET DE L'ÉCOLE



RENTRÉE DES CLASSES AUX ÉCOLES DE SERQUIGNY ET LES EFFECTIFS 2025/2026

Les élèves de Serquigny ont repris le chemin de l'école le lundi 1^{er} septembre 2025. Comme de nombreuses écoles en France, l'effectif total de notre établissement scolaire est en baisse à cette rentrée 2025 (157 cette année contre 172 en 2024). Cette baisse est enregistrée sur l'école de maternelle ainsi que celle de l'élémentaire.

La maternelle comprend trois classes avec : une de 19 petits, une de 17 moyens et la dernière de 20 grands.

L'élémentaire est répartie en 6 classes (dont une classe ITEP) : **une de 17 CP et 3 CE1, une de 23 CE1, une de 4 CE1 et 18 CE2, une de 21 CM1, une de 15 CM2 et une de 5 DITEP.**

Côté cantine scolaire, environ 118 élèves y déjeunent chaque midi. Souhaitons la bienvenue au nouveau Directeur de la maternelle, M. Guillaume BREANT et aux nouvelles enseignantes de l'école élémentaire, Mmes Clara KMAIDIC et Emilie OLLIVIER.

CANTINE SCOLAIRE

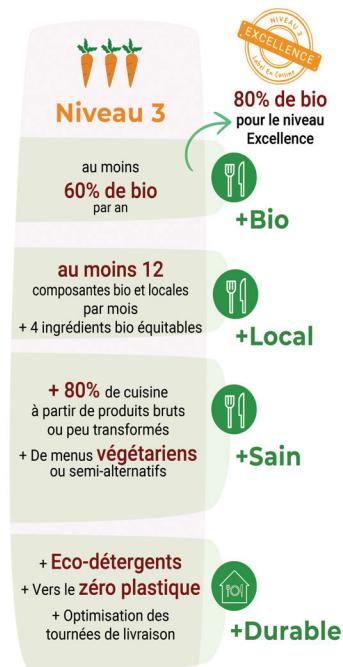
Après avoir bénéficié de la démarche "Mon restaurant éco-responsable", la cantine scolaire de Serquigny est maintenant engagée depuis quelques semaines dans un nouveau programme "Cantines d'excellence" avec l'aide de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

→ Le programme "Cantines d'excellence" a pour ambition de transformer durablement la restauration scolaire. L'objectif est de proposer une cuisine : 100 % fait maison avec plus de 60 % de produits issus de l'agriculture biologique et plus de 50 % d'achats locaux. Le tout en visant une labellisation Ecocert "En cuisine" - niveau 3, de manière pérenne et à coûts maîtrisés.

→ La cantine de Serquigny bénéficiera d'un accompagnement préparatoire.

→ Pour l'accompagnement préparatoire. Une formation initiale. Un accompagnement pendant un an par une équipe composée de plusieurs structures partenaires : Formation des équipes de cuisine sur une année, assurée par les formatrices de la SCIC Nourrir l'Avenir (un à deux immersions dans l'année de 1 à 3 jours par la cuisinière formatrice et une aide à la définition des menus par la diététicienne).

→ Aide à l'approvisionnement bio et local, via la responsable de plateforme Les petites l'Ouches / la formatrice de la SCIC Nourrir l'Avenir Appui aux marchés publics pour l'alimentation durable, proposé par Bio en Normandie si besoin et inscrit dans le plan d'actions - Une participation aux journées d'inter' acteurs.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Chaque année, après la rentrée scolaire, des élections sont organisées au sein de l'école élémentaire pour élire les représentants qui siégeront au Conseil Municipal des enfants. Le Conseil Municipal des enfants a pour but d'initier les jeunes à la démocratie, à la citoyenneté, de favoriser leur participation à la vie de la communauté et les faire s'exprimer dans le respect des autres. Pour ces élections, chaque classe s'était préparée comme une véritable campagne électorale.

Jeudi 20 novembre 2025, tous les élèves, carte d'électeur en main, se sont présentés devant M. Le Maire pour déposer dans l'urne leur bulletin de vote.



La 1^{re} réunion du Conseil Municipal des enfants est programmée le jeudi 8 janvier 2026.

Sont élus en classe de :

CP/CE1 Madame DEVREKER

→ Jeanne CORNEC et Naël LIM-CHAP
Suppléants : Lynna BACQUART et Ezéquiel PIFFETEAU

CE1 Madame LANGLET

→ Hanaë DEVREKER et Pierre BARE TOUTAIN
Suppléants : Nina GOSSE et Enzo DELAUNAY-VOLLAIS

CE1-CE2 Madame HARD

→ Orlane BUISSON et Ylan COEURDOUX
Suppléants : Chayma ARDHAOUI et Leyann LEPINTEUR

CM1 Madame COUTURE

→ Alice MOREAU et Lyroy MAUVIET
Suppléants : Zoé BOIZARD et Jessy RONSEAUX-METAYER

CM2 Madame DESPRES

→ Maëlys AUBRIL et Thiago PIFFETEAU
Suppléant : Adèle LE BOUËC et Léo MORTREUIL

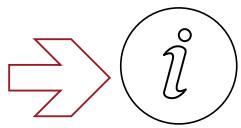
ULIS Madame KMAIDIC

→ Emma CASSE et Enzo LE BASTARD
Suppléant : Célène DEBUSSY et Erwan SALIOU

UE Madame GUEDON

→ Anna BELIN et Matyss LE BOURGEOIS
Suppléant : Fabien BOURGEOIS

LES INFOS PRATIQUES



LE RECENSEMENT À SERQUIGNY

CETTE ANNÉE, SERQUIGNY RÉALISE LE RECENSEMENT DE SA POPULATION POUR MIEUX CONNAÎTRE SON ÉVOLUTION, SES BESOINS ET AINSI DÉVELOPPER DE PETITS ET GRANDS PROJETS POUR Y RÉPONDRE. L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS ET DES HABITANTS SERONT RECENSÉS **DU 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2026.**

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur muni d'une carte officielle, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Nos agents recenseurs :

- Mme Pauline LECOQ
- Mme Sandrine LION
- Mme Coralie MOTTAY
- Mme Françoise POUPARD
- Mme Michèle VAUGARNY

Recensement de la population 2026

Comment faire si je ne peux pas faire le recensement par internet ?

Il faut renseigner le document papier que le recenseur vous aura remis et le déposer à la mairie.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document, contactez la mairie : 02 32 44 10 15

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc...

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune.

Ils permettent de :

- ➔ Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !
- ➔ Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- ➔ Définir le nombre d'élus au Conseil Municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc...
- ➔ Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

02 32 44 10 15 ou mairie@serquigny.fr

Permanence internet le mardi de 10h30 à 12h00 à la mairie

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

DU CÔTÉ DE NOS AÎNÉS



REPAS DES ANCIENS DE SERQUIGNY-LAUNAY

Le dimanche 5 octobre 2025, les personnes de 65 ans et plus étaient invitées par les municipalités de Serquigny et de Launay au traditionnel repas des anciens.

Nos 175 aînés se sont retrouvés avec grand plaisir à la salle des fêtes de Serquigny pour déguster un savoureux menu préparé par le traiteur M. Laurent LEFEVRE de Thiberville et servi par les élus et leurs conjoints.

A cette occasion Frédéric DELAMARE Maire de Serquigny a mis à l'honneur les doyens de cette journée, M. Cavelier et Mme Boulanger.

L'animation musicale était assurée par le duo "Domy et Steve". Cette journée est souvent très attendue par les participants car elle permet aux personnes parfois isolées de passer un bon moment autour d'un bon repas.



INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Qu'est-ce que le registre des personnes vulnérables ?

Ce registre nominatif et confidentiel est un document obligatoire pour toutes les communes et permet en cas de risques exceptionnels ou de dispositifs d'alerte (plan canicule, crise sanitaire, plan grand froid...), de contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer conseils et assistance si nécessaire.

Qui peut être inscrit sur le registre ?

Les personnes âgées de 65 ans et plus ou en situation de handicap ou d'isolement vivant à leur domicile.

Comment s'inscrire sur le registre ?

Pour cela, la personne concernée, son représentant légal, une personne de son entourage ou un tiers doit

appeler la mairie au **02 32 44 10 15**.

L'inscription sur le registre qui nécessite une démarche volontaire est gratuite et peut se faire tout au long de l'année. Le registre comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Quand ce registre est-il utilisé ?

En cas de risques exceptionnels, dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, le CCAS pourra utiliser le registre communal des personnes vulnérables pour contacter régulièrement, accompagner et protéger les personnes fragiles et vulnérables du territoire.

DES CHOCOLATS POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Comme chaque année, les seniors de plus de 75 ans se sont vus remettre par le CCAS de la commune de Serquigny et distribué par les élus de Serquigny, une boîte de chocolats à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Cette initiative mise en place depuis plusieurs années à Serquigny a vocation d'apporter un peu de douceur à nos seniors et d'agrémenter le quotidien de nos anciens.

Ce sont environ 350 seniors qui en bénéficient chaque année.





LE SENTIER D'ART DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE À SERQUIGNY

LE SENTIER D'ART DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE, PARCOURS ARTISTIQUE À CIEL OUVERT, ACCESSIBLE LIBREMENT À TOUS, A EU LIEU EN 2025 À SERQUIGNY DU 28 JUIN AU 28 SEPTEMBRE. CHAQUE ANNÉE, LE SENTIER D'ART MET EN LUMIÈRE LA CRÉATION CONTEMPORAINE EN INVESTISSANT UNE COMMUNE DU TERRITOIRE AVEC DES ŒUVRES ORIGINALES RÉALISÉES IN SITU. POUR CETTE NOUVELLE ÉDITION, LE SENTIER D'ART S'ÉTAIT INSTALLÉ À SERQUIGNY AUTOUR DE LA THÉMATIQUE "NATURE ET INDUSTRIE EN RÉSONANCE".

➤ LES ARTISTES EXPOSANTS ÉTAIENT AU NOMBRE DE 10

Les artistes des œuvres temporaires étaient :

- Jérôme LEYRE,
- Frédéric GRIMAUD,
- Erick FOURRIER,
- Estelle BRISSET (EPSIG),
- DACO,
- Laurence AELLION,
- Guillaume TABARDON,
- Faustine MARTINEAU,
- L'œuvre pérenne était la réalisation de Thomas BESSET.
- L'artiste en résidence était Hélène JOUIE.

Le samedi 28 juin 2025, environ 250 personnes ont participé à l'inauguration du Sentier d'Art de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à Serquigny et pendant tout l'été, promeneurs, curieux et amateurs d'art ont pu découvrir des installations artistiques inédites au cœur de la commune.

Il est à noter également la participation des écoles de Serquigny avec une curiosité accrue de chaque classe lors des ateliers et la présence de nombreuses associations aux animations.



RETOUR SUR 33^{ème} SALON DES ARTS NORMANDS

30 ARTISTES PEINTRES, SCULPTEURS, PHOTOGRAPHES ET AUTEURS ONT EXPOSÉ LEURS CRÉATIONS À LA SALLE DES FÊTES DE SERQUIGNY PENDANT LE WEEK-END DU 14 AU 16 NOVEMBRE 2025. UN PUBLIC TRÈS NOMBREUX S'EST DÉPLACÉ POUR ADMIRER LES ŒUVRES ET ÉCHANGER AVEC LES ARTISTES.

Les visiteurs avaient la possibilité de s'exprimer sur les œuvres exposées en votant pour le peintre, le sculpteur et le photographe de leur choix.

Prix du Jury

→ M. BEAUMESNIL Jean-Claude pour l'ensemble des œuvres exposées,

Prix du public Adultes

→ Mme VOGUET-DEBAISIEUX Danièle avec le tableau "Giverny 1"

→ M. MOUETTE Pierre pour la sculpture "Le phare"

→ M. PINARD Ludovic pour la photographie "Petit nageur"

Prix du public Enfants

→ Mme DUBUSC Chantal avec le tableau "Paon"

→ M. MOUETTE Pierre pour la sculpture "Le phare"

→ M. PINARD Ludovic pour la photographie "Petit nageur"



Les visiteurs du salon ont également pu apprécier les œuvres des enfants des écoles de Serquigny.

UNE JEUNE AUTEURE DE SERQUIGNY AU SALON DES ARTS

CHARLOTTE QUI RÉside à SERQUIGNY ÉTAIT INVITÉE AU DERNIER SALON DES ARTS NORMANDS POUR PRÉSENTER SON DERNIER OUVRAGE. ELLE A ÉCRIT SON PREMIER ROMAN À L'ÂGE DE 13 ANS. PASSIONNÉE D'ÉCRITURE, ELLE VIENT DE PUBLIER SON DEUXIÈME ROMAN : LES LETTRES DE KER-MARIA.

Charlotte, comment vous est venu le goût de l'écriture ?

Mon parcours est la preuve que l'on peut tracer son chemin professionnel tout en nourrissant une passion créative profonde. Même si mes études ont été variées, l'écriture est devenue, ces dernières années, bien plus qu'un simple passe-temps. Après avoir décroché mon baccalauréat général, j'ai exploré des domaines qui m'ont beaucoup appris sur le monde et la société : le droit et l'histoire. Ces études m'ont offert une rigueur intellectuelle et une richesse culturelle que j'utilise aujourd'hui dans la construction de mes univers. Actuellement, je me dirige vers la comptabilité, ce qui peut paraître éloigné de la création, mais cela me donne l'organisation nécessaire pour gérer mon activité d'autrice indépendante.

Mon amour pour l'écriture a toujours été là, mais il a explosé au cours des deux ou trois dernières années. C'est à ce moment-là que l'écriture est passée du statut de loisir occasionnel à celui de véritable vocation. J'ai pris la décision de confronter mes écrits au public. Je participe activement à divers concours d'écriture en ligne, notamment sur des plateformes comme Fyctia. Je suis également une candidate déterminée pour le prestigieux Concours Femme Actuelle 2026. Pour l'instant, c'est sur Wattpad que les lecteurs peuvent découvrir l'ensemble de mes œuvres et les différents univers que j'aime explorer. Animée par le désir de partager mes histoires avec le plus grand nombre et d'offrir une expérience de lecture complète, j'ai franchi une étape cruciale en décembre 2025 : j'ai créé ma micro-entreprise et mon propre site internet, que j'ai nommé "À travers la plume de Charlotte". Grâce à cette initiative, je peux non seulement toucher plus de personnes, mais surtout proposer une version papier de mes romans. C'est la concrétisation d'un grand rêve d'autrice. Mes thèmes de prédilection sont aussi variés que mes centres d'intérêt :

La fantasy : J'adore créer des mondes magiques, des quêtes et des mythes. C'est là que mon imagination s'exprime le plus librement. **Le roman historique :** Mes connaissances en Histoire m'aident à donner vie à des époques passées. J'ai d'ailleurs un projet en cours dans ce genre. **Le témoignage :** J'aborde également des récits de vie authentiques, que je peux mettre en forme sous différents formats.



DU CÔTÉ DES COMMÉMORATIONS



LES COMMÉMORATIONS DE L'ARMISTICE DE 1918



MARDI 11 NOVEMBRE 2025, LA COMMUNE DE SERQUIGNY A CÉLÉBRÉ LE 107^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DE L'ARMISTICE DE 1918, METTANT FIN À LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE.

La commémoration a commencé par un dépôt de gerbe à la Stèle des Cheminots de la gare de Serquigny puis par une messe du souvenir à l'église de Serquigny. La manifestation s'est poursuivie par un rassemblement au monument aux morts près de l'hôtel de ville, la lecture du message de Madame Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Madame Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants, de la lecture d'un texte de l'UFAC (Union Française des associations de combattants) par les enfants des écoles de Serquigny

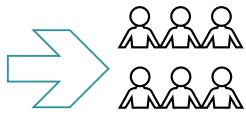
et d'un dépôt de gerbes.

Cette commémoration s'est déroulée en présence des Anciens Combattants, des Maires de Serquigny, de Launay et de Fontaine l'Abbé, des pompiers et jeunes sapeurs-pompiers de la caserne de Beaumont Le Roger, de la Gendarmerie, des élus municipaux de Serquigny, des enfants élus au Conseil Municipal des enfants, des enfants des écoles de Serquigny, des présidents des associations et de nombreux habitants de Serquigny.

La cérémonie s'est terminée par le chant de l'hymne national et le salut aux porte-drapeaux et aux pompiers.



LA REVUE DES ASSOCIATIONS



L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU GRAND CHÂTEAU DE SERQUIGNY



Afin de prendre soin de notre patrimoine local, l'association de sauvegarde du Grand Château de Serquigny créée après l'incendie a pris un nouvel élan en 2025. Un week-end par mois, plusieurs membres de l'association et bénévoles, tous très motivés et équipés de gants et d'outils se retrouvent dans la bonne humeur, pour rendre notre château plus accueillant.

L'objectif de leur action est de faire de ce lieu un lieu de promenade et de découverte. Dans la continuité de leur action, ils ont organisé deux portes ouvertes le 27 juillet et le 21 septembre dernier à l'occasion des journées du patrimoine. Les bénévoles de l'association de sauvegarde du Grand Château ont accueilli environ un millier de personnes. Le programme de cette journée, était visite des bâtiments et de son parc, rassemblement de voitures anciennes de l'association des Vieux Volants de Bernay et vente de livres. Un très beau succès !

Si vous souhaitez prendre contact avec l'association : **06 77 76 04 80**



ERA 93 EN NORMANDIE

Depuis 5 ans, l'association ERA 93 basée à Saint-Ouen dans le département de la Seine Saint-Denis développe des séjours solidaires en Normandie, en collaboration avec l'association 1001 Légumes à Beaumesnil et la mairie de Serquigny. Grâce au soutien de partenaires engagés tels que le Secours Catholique, la fédération Léo Lagrange (à laquelle elle est affiliée) et Vacances Ouvertes, de nombreuses familles de la région Île-de-France ont pu bénéficier de vacances conviviales à la campagne donnant ainsi accès à la découverte.

L'association loue le gîte communal de Serquigny chaque été afin d'accompagner des familles dans leur projet vacances. Le vendredi 10 octobre, l'association a eu la joie de célébrer les 15 ans d'ERA 93 à la salle de cinéma de Saint-Ouen. Un moment fort en émotions, riche en souvenirs et en rencontres, qui a mis à l'honneur toutes celles et ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à cette belle aventure humaine.

A cette occasion, l'association ERA 93 a transmis un grand merci à toutes les personnes, bénévoles, partenaires et participants, qui font vivre les valeurs d'engagement, de partage et de solidarité au quotidien et à la commune de Serquigny, pour son soutien indéfectible au projet vacances d'ERA-93.



LES DÉFIS DES SPORTIFS



MAGHALY FOURNIER LICENCIÉE AU CLUB EC SERQUIGNY CHAMPIONNE D'EUROPE GRANFONDO CYCLOSPORT



Ses commentaires après son titre : "Je reviens avec un beau maillot, une belle médaille. Je suis fière d'être au club Entente Cycliste de Serquigny et j'ai la chance de partager tous ses instants avec mon mari". Félicitations à Maghaly et au club de Serquigny !

Reconnue internationalement comme l'une des plus grandes courses cyclistes européennes, l'Ardéchoise a accueilli les Championnats d'Europe Granfondo de l'UEC dimanche 15 juin 2025. Deux licenciés du club de Serquigny, Maghaly Fournier et Christophe Fournier ont participé à l'épreuve de la Volcanique (186km, 3 495m D+). Maghaly Fournier EC Serquigny a été sacrée Championne d'Europe catégorie 45/49 ans. Ce n'est que sa deuxième saison de cyclisme à Maghaly et elle est championne d'Europe GrandFondo.

Sportive depuis plusieurs années avec son mari Christophe, Maghaly a fait plusieurs marathons et courses à pied de haut niveau avant de pratiquer le vélo.



MAXIME LOGEON HABITANT À SERQUIGNY DOUBLE CHAMPION DU MONDE DE PARA TRAP

Les 13 et 14 septembre dernier, en République Tchèque, Maxime LOGEON licencié au club de tir de Bernay a réalisé un véritable exploit. Il obtient deux médailles d'or au championnat du monde de para trap en République Tchèque. Maxime a perdu l'usage de sa jambe droite à la suite d'un accident de moto survenu en 2013. Il commence à pratiquer le para-trap en 2014, version adaptée du ball-trap. Il intègre l'équipe de France en 2018 et participe à plusieurs compétitions internationales. Il devient vice-champion d'Europe en 2021 avant de devenir double champion du monde en 2025, en équipe

masculine et également en équipe mixte. La prochaine étape, viser les Jeux paralympiques. Félicitations à Maxime !

JULIEN VINETTE

DE RETOUR À LA TÊTE DE L'ÉQUIPE DES SÉNIORS A AU FCSN



Nous vous avions annoncer dans la dernière édition du journal municipal de Serquigny, le départ de Julien VINETTE à son poste d'entraîneur première et responsable de la catégorie séniors. Après un début de saison catastrophique, les dirigeants du club de Serquigny Nassandres ont décidé de rappeler Julien VINETTE en octobre pour diriger l'équipe première. Les objectifs du club sont de maintenir l'équipe première en catégorie Régionale 2 et l'équipe réserve en régionale 3.

Il semble que la décision des responsables du club porte ses fruits puisque depuis le retour de Julien, après 5 défaites consécutives, l'équipe première a remporté 3 matchs et n'a subi qu'une défaite. A la fin novembre l'équipe A séniors est 7^{ème} sur 13 en championnat de Régional 2. Souhaitons à Julien à atteindre les objectifs du club.

L'ENTENTE CYCLISTE DE SERQUIGNY



L'année aura été riche en événements et performances sportives au club de Serquigny.

Quelques chiffres en 2025 :

240 épreuves disputées, 160 compétitions FFC, route cyclo-cross et Gravel

Un bilan remarquable pour le club local :

Maghaly FOURNIER championne de l'Eure et Championne d'Europe de Cyclosports ; Christophe FOURNIER Vice-champion de l'Eure et vainqueur de la course à Harcourt ; Samuel DUBUSC Vainqueur de la course de Rouge Périers ; Jérémy PEREIRA Vainqueur de la course à Heugon. 50 classements dans les 20 premiers pour les coureurs de Serquigny. 4 organisations en 2025 : 5 courses sur route, Serquigny, Gouillières, Beaumontel, une randonnée VTT à Serquigny. 810 inscrits sur l'ensemble des épreuves.



LE CLUB SPORTIF DE LA CHARENTONNE PÉTANQUE

Un nouveau bureau a été élu lors de son assemblée générale du 7 novembre 2025 :

Président Fabrice ENFEDAQUE, Vice-Présidente Maelle JANNOT, Trésorier Sylvain DUFLOS, Trésorier Adjoint Dominique BAILLEUL, Secrétaire Raynald DUVAL et de 8 membres.

Le club de pétanque de Serquigny compte cette saison 78 joueurs dont 65 licenciés (32 vétérans, 31 séniors et 2 jeunes). Le club se classe au 8^{ème} rang du classement départemental et un grand nombre des licenciés parcourt toute la région pour pratiquer leur sport favori lors des différents championnats et concours.

A noter que le club de Serquigny organise pour sa 4^{ème} édition, son très grand tournoi de pétanque "Le challenge Michel NOËL" qui aura lieu au boulodrome de Saint Pierre Les Elbeuf les 24 et 25 janvier 2026, challenge limité à 256 équipes.



LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

BOUGEZ avec l'ALC

La Gymnastique volontaire est ouverte à tous, tous âges, toutes conditions physiques : Le mardi à 9 h : séance "dynamique" et à 10 h : séance "sereine"

Salle des fêtes de Serquigny
Rejoignez-les !

LES 10 KMS DE SERQUIGNY

Cette course pédestre organisée par la Commission des Sports de la Municipalité s'est déroulée dimanche 12 octobre 2025 de 10h à 12h sous un soleil radieux et a été une très belle réussite. Cette course était la dernière étape du Challenge Bitume 27 et a réuni 112 participants. Le vainqueur de la course Corentin LARDON du Club de Dijon UC a couru les 10 kms en 33 minutes et 38 secondes. La 1^{ère} féminine est Michèle POULLAIN en non licenciée en 44 minutes et 10 secondes. Prochain rendez-vous le dimanche 11 octobre 2026.

LES 12 CLUBS AMATEURS DE LA RISLE CUP 2026 SONT CONNUS

Les qualifications de la Risle Cup 2026 ont eu lieu début novembre 2025 à Lisieux. Nous retrouverons sur les terrains de Nassandres les 2 et 3 mai prochain les neuf clubs régionaux : Football Club de Rouen 1899, AF Virois, Football Club de Versailles, ACBB football, CS Honfleur, EF Elbeuf, Bayeux FC, Entente Sportive Cormelloise, EFC 27. Les trois clubs locaux : US Rugles-Lyre, CAPA FOOT Officiel, CS Beaumont Football.



SÉANCE DU 9 JUILLET 2025

FINANCES / tarifs gîte 2026

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de réviser les tarifs du gîte d'étape de la commune.

Pour information, l'Indice de Référence des Loyers (IRL) au 1^{er} trimestre 2025 a subi une augmentation de **+1,4%** sur un an. L'IRL correspond à la moyenne, sur les 12 derniers mois, de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) hors tabac et hors loyers. M. le Maire propose l'application de l'augmentation de +1,4% à l'ensemble des tarifs. Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire, relative à la révision des tarifs de location du Gîte d'étape communal et fixe les tarifs de location selon le barème suivant :

Tarifs à partir du 1^{er} janvier 2026

Semaine complète	950,00 €
Week-end	725,00 €
Mid week	610,00 €
Nuitée	30,00 €
Nuitée tarif réduit	15,70 €

RESSOURCES HUMAINES / mise en place

du forfait mobilités durables

Le "forfait mobilités durables" consiste en une prise en charge par l'employeur, des frais engagés par ses agents se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

- ➔ À vélo ou à vélo à assistance électrique personnel, ou en engin personnel motorisé non thermique ;
- ➔ En covoiturage, en tant que conducteur ou passager ;
- ➔ En utilisant les services de mobilité partagée suivants :
 - ▶ les services de location ou de mise à disposition en libre-service de véhicules non thermiques, avec ou sans station d'attache et accessibles sur la voie publique ;
 - ▶ les services d'autopartage de véhicules à faibles ou très faibles émissions.

Il appartient à l'organé délibérant, conformément aux dispositions réglementaires énoncées ci-dessus, de décider par délibération, de mettre en place et de déterminer les modalités d'octroi du «forfait mobilités durables».

Le montant du "forfait mobilités durables" est fixé par référence à l'arrêté définissant son montant. Il dépend du nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible au forfait au cours de l'année civile.

Le montant du "forfait mobilités durables" est de :

- ➔ 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours
- ➔ 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours
- ➔ 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.
- ➔ Le montant du forfait évoluera automatiquement et de plein droit en fonction de la réglementation.

Le nombre minimal de jours d'utilisation est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Le "forfait mobilités durables" est versé aux agents publics ou privés s'ils utilisent l'un des moyens de transports éligibles pour réaliser leurs déplacements entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail au moins 30 jours par an (l'agent peut utiliser alternativement l'un ou l'autre des moyens de transport au cours d'une même année pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation).

N'ont pas droit au "forfait mobilités durables" les agents publics qui bénéficient d'un logement de fonction sur le lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail ou qui sont transportés gratuitement par l'employeur.

L'octroi du "forfait mobilités durables" est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un des moyens de transport éligibles. L'utilisation effective de ces moyens de transport peut faire l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur, qui peut demander à l'agent tout justificatif utile à cet effet.

En cas de pluralité d'employeurs publics, le montant du forfait versé par l'employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par l'employeur est alors calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur.

Le "forfait mobilités durables" est cumulable avec le remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret du 21 juin 2010, mais un même abonnement ne peut pas faire l'objet d'un remboursement à ces deux titres.

Le Conseil Municipal, instaure à compter du 01/05/2025, le "forfait mobilités durables" selon les modalités présentées ci-dessus.

➔ SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

ADMINISTRATION GENERALE / adoption du rapport de la CLECT

Par envoi avec demande d'accusé de réception en date du 10 juillet 2025, le Président de la CLECT (commission Locale d'Evaluation des Charges transférées), a notifié le rapport 2025 adopté par la Commission lors de sa réunion du 2 juillet 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les transferts de charges qui accompagnent ces transferts de compétences. Le maire donne lecture du rapport, dans lequel les fixations des charges transférées pour les compétences relatives au point justice de Bernay et le relais petite enfance de Bernay sont abordées.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres.

Il sera adopté si, la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'E.P.C.I.) émet un avis favorable, dans les trois mois suivants la transmission du rapport de la CLECT. Il est précisé que chaque commune délibère à la majorité simple pour approuver ledit rapport.

Le Conseil Municipal, approuve le rapport de la CLECT du 2 juillet 2025 ; et autorise (AUTORISE) M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'accomplissement de la présente délibération.

Recensement de la population

Des chiffres pour construire demain.

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui concernent tout le monde peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

➔ Utile pour chacun :

Au niveau local, le recensement de la population sert par exemple à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.) et à déterminer les moyens de transports à développer. Le recensement de la population permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

➔ Utile pour les communes et les politiques publiques :

Des chiffres du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales.

➔ Utile pour les entreprises et les associations

Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

POUR SERQUIGNY date de la campagne de recensement : du 15 janvier au 14 février 2026
élu référent : Claudine DERIOT
coordonnateur : Matthieu POISSON
agents recenseurs : 5 agents

URBANISME / prescription allégée du PLU

(Voir page 6)

LOCAUX / mise à disposition à Trisomie 21

Depuis 1983, le GEIST 21 Eure-Ouest devenu Trisomie 21 Eure puis Trisomie 21 Normandie a établi un SESSAD (Service d' Education Spécialisée et de Soins à Domicile) destiné aux enfants avec un trouble du développement intellectuel dont la Trisomie 21 dans les anciens logements de fonction de l'école Jean JAURES. Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'Association une nouvelle convention qui définit les modalités d'occupation des locaux pour un loyer de 105 € par mois révisable tous les ans.

Tarifs communaux 2026

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit voter les tarifs communaux valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Pour information, l'Indice des prix à la consommation en août 2025 fait état d'une augmentation de + 0,90% sur un an.

M. le Maire propose de fixer les tarifs comme indiqué dans le tableau joint. (voir à la fin du journal).

Le Conseil Municipal, approuve les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2026.

FINANCES / redevance d'occupation du domaine public pour le réseau gaz

Depuis 1953, le paiement d'une redevance est obligatoire pour tout occupant privé du domaine public et est donc au bénéfice des collectivités auxquelles il appartient : communes, EPCI, départements, régions...



SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025 (SUITE)

Considérant que la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) doit être versée, par les opérateurs du réseau de gaz, au gestionnaire du domaine ;

Considérant que l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz, donne lieu au versement de redevances établi selon une formule de calcul, identique quelle que soit la nature, d'une part du réseau occupant le domaine public, d'autre part de la collectivité bénéficiaire ;

Considérant que sont donc soumis à redevance selon une même formule de calcul, les réseaux publics de transport et de distribution de gaz, ainsi que les canalisations particulières de gaz ;

Considérant que le Conseil Municipal peut fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de transport et de distribution de gaz ;

Le Conseil Municipal, décide d'instaurer la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz. Et fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres au 31 décembre de l'année précédente. Et précise que ce montant est revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'évolution de l'index ingénierie mesurée au cours des 12 mois précédent la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. Précise que les redevances sont dues chaque année sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau. Autorise le Maire, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes conventions de servitude relatives à l'implantation d'ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz, canalisations particulières incluses, et à fixer l'indemnité due au titre des dites conventions de servitude. Inscrit annuellement ces recettes au budget communal charge le Maire, ou son représentant, en tant que personne responsable, du recouvrement de ces redevances et indemnités en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recette. Habilite le Maire, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

FINANCES / connexion sentier pédagogique

La commune de Serquigny souhaite protéger et valoriser l'espace de l'ancienne peupleraie géré en libre évolution. Cet objectif implique

la réalisation d'un sentier pédagogique en partenariat avec de nombreux partenaires : MJC de Bernay, Conservatoire d'espaces naturels de Normandie et l'Intercom Bernay Terres de Normandie, projet pour lequel le soutien du programme européen leader est en cours. En lien avec ce projet, et pour permettre la continuité de la mobilité douce (piétons, PMR et vélos), il convient de connecter ce sentier au cheminement piétonnier urbain existant. Cette connexion implique la création d'un passage piéton (marquage) et de surbaïsser un côté de trottoir (bateau existant à la sortie du sentier). Le montant des travaux est de 3 624,00€ TTC. Afin de mener à bien ce projet, M. le Maire propose de solliciter le concours financier du Département de l'Eure au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire relative projet de connexion du sentier pédagogique ;

FINANCES / Demande subvention Brionne Eco Mobilités

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mobilisation de l'Association Brionne Eco-Mobilités pour la réouverture de la ligne ferroviaire Rouen-Evreux via Brionne. Dans ce cadre, l'Association propose de faire circuler un train spécial "rétro" des années 40 Rouen-Evreux afin de montrer que cette relation ferroviaire est indispensable au développement de la mobilité sur notre territoire. Afin de mener à bien ce projet, M. le Maire propose de verser à l'Association Brionne Eco- Mobilités une subvention exceptionnelle de 500,00€ sur l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à verser la subvention d'un montant de 500,00€ à l'Association Brionne Eco-Mobilités.



Un train des années 40 affrété par le Pacific Vapeur Club a circulé samedi 27 septembre sur la ligne Rouen-Evreux sans changement de quai et en empruntant le raccordement de Serquigny et prouvant que techniquement c'était possible.

➔ **SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025**

Achat de matériel cantine d'excellence

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif "Cantines d'Excellence", il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel, notamment des réfrigérateurs, un batteur mélangeur, un cutter et divers accessoires. Le montant total est estimé à près de 50 000€ TTC.

Lors de la séance du Bureau Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en date du 09 octobre 2025, ce dernier a pu flécher une partie de la subvention PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) au titre du Fonds Vert à hauteur de 24 % soit la somme de 9 830 € sur cette action. Une convention devra être établie entre l'EPCI et la commune avant le 15 novembre 2025, engageant la commune sur l'ensemble des dépenses. En complément de cette subvention, un financement potentiel LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale) pourrait être envisagé.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire.

ADMINISTRATION GENERALE / adhésion au SAEP de la Charentonne

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le SAEP de la Charentonne assure l'alimentation en eau potable pour les habitants du chemin des Bruyères au Village La Porte (5 abonnés).

Il convient donc d'adhérer au SAEP de la Charentonne et de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Les statuts sont portés à connaissance des conseillers municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2013-26 portant création du SAEP de la Charentonne ; Le Conseil Municipal, décide d'adhérer au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Charentonne au 1^{er} janvier 2026.

BIENVENUE À CORALIE ET GLORIA

Suite à la demande de Ludivine LEMOULANT d'une mise en disponibilité pour un nouveau projet professionnel, la mairie vous présente les 2 nouveaux agents recrutés en temps partiel.



➔ **Coralie MOTTAY**
en charge des affaires périscolaires



Gloria MUBO
Responsable médiathèque ➔

TARIFS COMMUNAUX



AU 1^{er} JANVIER 2026

ÉCOLES / Cantine	
Tarif normal	3,45 €
Tarif réduit à partir de 3 enfants	2,75 €
Majoration après 3 repas pris sans inscription	1,05 €
Tarif pour le personnel communal	3,00 €
Tarif pour les personnes extérieures au service	3,80 €
Garderie	
1/2 journée	Tarifs différenciés
Journée	Tarifs différenciés

Élèves / Hors Commune	750,00 €
Élèves dispositif ULIS / Hors Commune	890,00 €

MÉDIATHÈQUE	
Carte d'adhérent adulte	Gratuite
Impressions N/B	0,35 €
Impressions couleur	0,85 €
Cours d'informatique - Commune	18,00 €
Cours d'informatique - Hors Commune	24,00 €

RÉGIES	
Programmes salon de peinture	2,00 €
Droit d'exposition salon de peinture	5,00 €
Droit de place marché (le ml)	1,00 €
Droit de stationnement	100,00 €
Taxes d'affouage (réservé aux habitants)	12,00 €
Droit d'inscription 10 kms Serquigny	9,50 €

CIMETIÈRE (concessions)	
Trentenaire	145,00 €
Cinquantenaire	225,00 €
Place supplémentaire	45,00 €
Columbarium (trentenaire)	340,00 €
Cavurne (trentenaire)	190,00 €
Scellement d'urne	55,50 €

SALLE DES FÊTES : PARTICULIERS Commune

Location week-end	270,00 €
Vaisselle pour repas	95,00 €
Vaisselle pour vin d'honneur	55,00 €

SALLE DES FÊTES : PARTICULIERS Hors commune

Location week-end	485,00 €
Vaisselle pour repas	185,00 €
Vaisselle pour vin d'honneur	90,00 €

SALLE DES FÊTES : ASSOCIATIONS ET AUTRES Commune

1 ^{ère} manifestation	Gratuite
Autres manifestations	100,00 €
Soirée dansante/repas	100,00 €
Loto	70,00 €
Concours de cartes et autres	60,00 €
Vaisselle	90,00 €
AG ou réunions internes	Gratuit

SALLE DES FÊTES : ASSOCIATIONS ET AUTRES Hors commune

1 ^{ère} manifestation	100,00 €
Autres manifestations	175,00 €
Soirée dansante/repas	485,00 €
Loto	110,00 €
Concours de cartes et autres	90,00 €
Vaisselle	185,00 €
AG ou réunions internes	Gratuit

SALLE MAUBUISSON : PARTICULIERS commune

1/2 journée	30,00 €
Journée complète	60,00 €
Week-End	90,00 €

SALLE MAUBUISSON : PARTICULIERS hors commune

1/2 journée	40,00 €
Journée complète	70,00 €
Week-End	110,00 €

SALLE MAUBUISSON : ASSOCIATIONS ET AUTRES commune

AG ou réunions internes	Gratuit
Repas et activités festives (Gratuit pour la 1 ^{ère} manifestation)	65,00 €



LES RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

Tél. 02 32 44 10 15

Email : mairie@serquigny.fr

Ouverte du lundi au vendredi :
9h à 12h / 13h30 à 17h30
Fermée le samedi et dimanche

ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations concernant le ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables, nous vous invitons à contacter PRECOVAL.
27300 BERNAY

Tél. 02 32 43 14 75

Site Internet : www.precoval.fr

La collecte des ordures ménagères sur Serquigny se fait tous les 15 jours le vendredi matin

Ouverture de la déchetterie PRECOVAL

Du 2 novembre au 31 mars :

lundi : Fermée
mardi : 9h à 12h / 14h à 17h
mercredi : 9h à 12h / 14h à 17h
jeudi : 14h à 17h
vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h
samedi : 9h à 12h / 14h à 17h

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

lundi : 14h à 18h
mardi : 9h à 12h / 14h - 18h
mercredi : 9h à 12h / 14h - 18h
jeudi : 14h à 18h
vendredi : 9h à 12h / 14h à 18h
samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

SERVICES PUBLICS & COMMUNAUX

ÉCOLE MATERNELLE

Louis Pergaud
M. BREANT : **02 32 44 12 00**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Louise Michel-Jean Jaurès
Mme DESPRES : **02 32 44 15 89**

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

06 17 95 00 13

Ouverte de :
6h45 à 8h20 / 16h30 à 18h30

Cantine scolaire : 02 32 44 14 00

STGS (Service de l'eau) :

02 32 56 80 32

Urgence EDF GDF : 09 72 67 50 27

Urgence Gaz : 08 00 47 33 33

Bureau de poste : **02 27 19 30 74**

Ouvert le : mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h30 à 17h,
le samedi de 9h à 12h
Fermé le lundi et dimanche
(sous réserve de modifications par la POSTE)

SNCF (RENSEIGNEMENTS) : **36 35**

Gare de Serquigny :

Ouverte du : lundi au vendredi de 4h05 à 20h30, samedi de 7h35 à 18h25, dimanche et jours fériés de 9h30 à 13h15 / 15h à 19h45

Ouverture des guichets :

Du lundi au vendredi de 6h30 à 12h15 / 12h40 à 18h50

Le samedi de 7h45 à 11h45 / 13h05 à 18h20

Le dimanche et jours fériés de 10h à 13h10 / 15h à 19h40

(sous réserve de modifications par la SNCF)

LA MÉDIATHÈQUE

02 32 47 41 62

Périodes scolaires :

lundi : 15h à 18h

mardi : 15h à 18h

mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h

jeudi : 15h à 18h

vendredi : 15h à 18h

samedi : 9h à 12h30

Vacances scolaires :

lundi : 10h à 12h / 15h à 18h

mardi : 10h à 12h / 15h à 18h

mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h

jeudi : 10h à 12h / 15h à 18h

vendredi : 10h à 12h / 15h à 18h

samedi : 9h à 12h30

INTERCOM BERNAY

TERRES DE NORMANDIE

1025 Route de Broglie

27300 BERNAY

Tél. 02 32 43 50 06

Email : accueil@bernaynormandie.fr

Centre Intercommunal d'Action

Sociale (CIAS)

1025 Route de Broglie

27300 BERNAY

Tél. 02 32 43 50 06

PERMANENCE DU SECOURS

POPULAIRE

Au sous-sol de la mairie tous les vendredis de 9h30 à 12h00

NUMÉROS D'URGENCE

PHARMACIE DE GARDE : 32 37

MÉDECIN DE GARDE : 116 117

POMPIERS **18**

GENDARMERIE **17**

SAMU **15**

SAMU (avec tél. portable) **112**

SAMU SOCIAL **115**

Allo Enfance Maltraitée **119**

Droits des Femmes..02 32 33 44 56
(Centre d'information)

SANTÉ

MÉDECINE GÉNÉRALE

Dr BOURGEOIS : **02 32 44 10 05**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

INFIRMIÈRES

Mmes BACKX, LUCAS, MUTTI,
QUENTIN : **02 32 46 51 34**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. WOJDYLO : **02 32 44 61 83**

15 rue de Normandie

Mme BALAGNY :

07 87 82 67 84 / 02 79 20 00 03

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

DIÉTÉTICIENNE

Mme ANDRÉ : **06 87 01 28 87**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

PSYCHOLOGUE

PSYCOTHERAPEUTE

Mme JOUDOU : **06 99 89 23 85**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Mme BIZGAN : **02 79 20 00 01**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

Email : drenenabizgan@gmail.com

TAXIS - AMBULANCES

SERQUIGNY : 02 32 44 10 69

1 rue de Picardie

PHARMACIE

Mme MONTRON : **02 32 44 14 75**

1 rue Max Carpentier

Ouverte du lundi au vendredi de :

8h30 à 12h30 / 14h30 à 19h30

Le samedi : 8h30 à 12h30

BIENVENUE À SERQUIGNY



MAËVA ET JEAN-PATRICK



Boulangerie "La petite Normande"

Venez rendre visite à Maëva et Jean-Patrick LEVIONNAIS dans leur boulangerie "La petite Normande"

Ouverture du mardi au vendredi
de 7h à 19h30, le samedi de 7h à 13h et de 14h30 à 19h
Le dimanche et jours fériés de 7h à 13h

27 Rue Max Carpentier - 27470 Serquigny
Tél. **09 88 57 70 51**



Vivre à
Serquigny



www.serquigny.fr



Ville de Serquigny